



Compte-rendu de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 27 Juin 2024

Date de convocation : le 11/06/2024

Présents : MM. et MMES,

Bertille ALLEMAND, Christine BADART, Christine PERRET, Angélique COMBE, Nadine ROUSSET, Séverine CONTU, Annie OGER, Joel BAUD, Robert BOUVET et Claude DEVOCHELLE.

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Claude DEVOCHELLE pour remplir les fonctions de SECRETAIRE de séance.

Le quorum est respecté

La séance est ouverte à 18h40

1. Augmentation des heures de travail de la secrétaire :

Madame La Maire expose la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de la secrétaire afin de répondre aux besoins de l'activité administrative de la mairie.

Madame La Maire propose de porter de 30 heures à 35 heures hebdomadaires la durée de service de l'agent exerçant ces fonctions

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Donne un avis favorable pour la modification de la durée hebdomadaire de service à 35h pour la secrétaire à partir du 5 septembre 2024.

Autorise Mme La Maire à prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

2. Abroge et remplace délibération 29/2016 : Modification des tarifs des équipements communaux

Au vu des travaux effectués dans la salle des fêtes de la commune pour la mise en conformité.

Au vu des tarifs pratiqués pour la location de la salle de fêtes de la commune et, comparativement aux prix pratiqués pour une salle pouvant accueillir jusqu'à 60 personnes ainsi que des frais de ménage engagés à chaque occasion, Madame la Maire propose qu'à compter du 1^{er} janvier 2025, les tarifs de location de la salle communale soit modifiés comme suit :

Madame la Maire propose également que les habitants de la commune de Châteaubourg disposent d'un droit de priorité de location sur les personnes extérieures.

- Location de la salle pour le week-end :

- 200 euros, nettoyage en sus, pour les habitants de Châteaubourg
- 300 euros, nettoyage en sus, pour les personnes extérieures.

Lors de l'état des lieux d'entrée et de la remise des clés, deux chèques de caution devront être déposés en Mairie :

- D'un montant de 800 € qui servira de garantie en cas de dégradations du matériel ou du bâtiment
- D'un montant de 150€ qui servira au nettoyage de la salle des fêtes si elle n'est pas rendue propre.

Les chèques de caution seront rendus lors de l'état des lieux de sortie et de la restitution des clés si aucune dégradation n'est constatée et si le lieu est propre.

La location est gratuite pour les associations de la commune, pour les associations extérieures dans le cadre de réunions statutaires ainsi que pour la CCRC et ses communes membres.

Toute utilisation est soumise à la signature d'une convention, à la production d'une attestation d'assurance responsabilité civile et au respect du règlement intérieur.

- Location des tables et chaises :

- Gratuité jusqu'à 2 tables et 12 chaises
- 15 euros le cas échéant

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

Valide les modifications ci-dessus à compter du 1 janvier 2025.

3. Subvention exceptionnelle au profit de la mairie Cornas pour participer au cadeau de départ à la retraite de Mme RATTIER Elisabeth

Mme la Maire informe le Conseil Municipal du départ à la retraite de Mme RATTIÉ Elisabeth, enseignante sur la Commune de Cornas

Madame la Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle au profit de la Mairie de Cornas pour une participation au cadeau de départ à la retraite.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- **décide** d'accorder une subvention exceptionnelle de : 50 euros.

La séance est levée à 18h50.

